MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE concernant les Chalands, Barges, Bateaux Plats, Embarcations, etc., etc.

Art. 1er. Désole que dorénavant les droits de Levée pour chaque barque, bateaux plats, péroques et autres embarcations :

Sur chaque barque mesurant 70 pieds ou plus de long..... $ 10

Sur chaque barque mesurant moins de 70 pieds, et dans la pour cent..... 5

Sur toutes embarcations dans le port sera de 2½ pour cent, l'exception des barques mesurant moins de 70 pieds, qui seront exemptes de tout droit de Levée.

Art. 2. Résolu que toutes ordonnances dans le port sera de 2½ pour cent, l'exception des barques mesurant moins de 70 pieds, qui seront exemptes de tout droit de Levée.

Art. 3. Résolu que toutes ordonnances ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent rapportées.

Approuvé le 10 juillet 1843. C. ROSELIUS, Président
WM. FRERET, maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE

Concernant les voitures à bras dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

RESOLU ou'à partir du 1er. sept. 1843, il sera prélevé par tous propriétaires de voitures à bras sus ci-mentionnés à chaque enregistrement de chaque voiture, la somme de trois piastres, et ces voitures rejetées sur un nouveau numéro, et responsabilités que celles rejetées sur le dit propriétaire, et ainsi de suite à chaque transmutation ; et que ces dites voitures ne soient pas conduites dans les rues de la Nouvelle-Orléans, à moins qu'elles aient été enregistrées et numérotées en vigueur.

Il est de plus résolu que toutes parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente sont et demeurent rapportées.

Signé C. ROSELIUS, Président
Approuvé le 12 juillet 1843. WM. FRERET, maire.
Signé
12 juillet

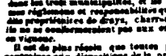

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les chars de ce rail road partiront de l'ancien dépot à l'embarcadère des rues Poydras et Baronne.

Les personnes désirant se rendre aux bains de bœufs chars seront invite les passagers à se rendre au SPLENDIDE JARDIN DE L'AERELTON nouvellement ouvert au public. Ce jardin est le plus beau de tous les environs de la ville, plantés, ses arbustes, l'ombre que l'on y rencontre et les nombreux qu'il renferme. Des glaces et des bonbons servis pendant l'été dans le jardinier.

L'hotel est situé dans le jardin et est ouvert en tout temps au public. Des crèmes à la glace et autres rafraichis seront en trop vent à l'hotel.

Arrangements d'été pour les jours de la semaine.

De la Nlle-Orléans.			De Carrollton.		
Char à cheval à Locomotive,	6½ h.	A. M.	Char à cheval à	6 h.	A. M.
"	11	"	"	10	"
"	1	P. M.	"	12	"
"	3½	"	"	2	P. M
"	5	"	"	4	"
"	8	"	"	6½	"
Char à cheval	11	"	Char à cheval	9	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Indépendamment des arrangemens pris pour les jours de la semaine, un char continuera à partir chaque heure de l'arrêtion jusqu'à 9 heures P. M. de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures P. M. de manière qu'il y aura un char chaque demi heure les heures le matin et le soir.

Les personnes qui partiront par la locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il ne dépondra aux conducteurs de recevoir de l'argent à bord des chars.

A chaque trip, un char sera spécialement réservé pour les Dames.

LES CHARS DE LAFAYETTE

commenceront à partir de huit heure Jackson : - Dans l'été à 6 heures A. M. et dans l'hiver à 6 heures 1/2 A. M. et continueront à partir à chaque demi heure, entre la Nouvelle Canal et Baronne : dans l'été à 6 h. 1/2 A. M. et dans l'hiver à 7 h. A. M. après quoi ils partiront toutes les demi-heures jusque à 8 heures P. M. et à 9 heures 1/2 du soir. Ils partiront de la rue du Canal à 9 heures 1/2 n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars lorsqu'il s'y trouve des dames.

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
17 mai Ing. comp. rail road N. O. & Canal

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Dagmestan Phosphate chimique à Paris.

DE toutes les préparations connues pour ouvrir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que le Sirop Pectoral de mou de veau.

Cette pâte adoucit les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les tempéraments les plus délicats peuvent en faire comme par enchantement à son usage ; on en met n'est le rendre le plus efficace contre toutes les affections qui ont pour siège la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre le pâte de Degmestain avec celle de riche d'Islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Turbée, No. 230, rue Royale dont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fév—1a

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thompson, de St. Louis, Missouri.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procé le nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays) Ouest et Sud Ouest et qui sont d'une qualité bien supérieure à tout ce qu'on a fait jusqu'alors.

Les tuyaux de plomb patentés sont remarquables par l'uniformité de leur épaisseur et leur parfaite rondeur, par la finesse du fini des surfaces intérieures et l'absence totale de toutes, bobèches ou tout autre défaut, leur très longue durée sans aucune réparation et leur extrême solidité. Toutes ces qualités seront évidentes en les examinant.

Le rapidement des dimensions ordinaires de 3/8 jusqu'à 3 pouces, le mettent à la portée de tous les établissements l'usage des habitants et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau de source à de distances très éloignées et et pour tout autre usage.

Tout ordre transmis au soussigné, dans la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que l'article le plus commun.

J. ALBERT.
13 juil 28, rue St. Louis.

HABILLEMENTS D'ETE.

BATAILLE & BIGEY,

88, rue de Chartres.

VIENNENT de recevoir par le navire Echo, leur assortiment d'habillements d'été, qu'ils offrent à vendre à des prix très réduits. Ces articles sont très à en conditionner et les invite à les examiner en ce moment à leurs magasins.

Redingotes satines, diverses qualités.
Pantalets de, diverses formes et qualités,
Redingotes, gilets, habits et pantalons en très beaux coutils fil, &c. &c.

Un assortiment de Chapeaux paille d'Italie, de tous numéros.

Chapeaux Français soie; do. do. lustre, à $2 50 et $3 chapeau en été.

Les marchandises leur restant en magasin de la saison d'hiver, seront vendues à très bon marché 21 mars

CHAPEAUX - 200 cassets formant un bel assortiment, à vendre par
29 août FROST & Co. 10 Maronine

CUIR de Buffle—Un petit lot en débarquement et à vendre par
29 août MERLE, BEYLLE & Co. 43 Vieille Levée

MELASSES—60 barils à vendre par
MERLE, BEYLLE & Co.
29 août 43 Vieille Levée

BOIS de Campêche, à vendre par
29 août J. M. LAPEYRE, 30, St Louis

VINS de Madère et d'Oporto, à vendre par
29 août J. M. LAPEYRE, 30, St Louis

TABAC de Cube en bouilles, à vendre par
29 août J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

CIGARES de la Havane, à vendre par
29 août J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

SUCRE brun de la Havane à vendre par
29 août J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

CHARBONS de Bois—En lots convenables aux ménages, à vendre par
29 août 55, rue Bienville, en premier.

CHAUX—1000 barriques chaux fraiche de Thomaston, à vendre par
16 août J. M. WHITNEY & Co.

HARENGS—600 caisses excellentes harengs, chargement du brick Danube à vendre par
16 août J. M. WHITNEY & Co.

HUILE de baleine et blanc de baleine en débarquement du navire Mississippi. A vendre par
16 août TUFTS & HOBART, 20, Douane

MARCHANDISES du pays—En débarquement du navire Palmyre, et à vendre par
29 août 10 Maronine
10 caisses cuirs, dits à semelles,
2 do de tannerons, jaunes et noirs,

Nouvelle-Orléans le 11 mai 1843.
JOHN HAMPSON,
17 mai Ing. comp. rail road N. O. & Canal

Sirop et Pâte pectorale de mou de veau, de Dagmestan Phosphate chimique à Paris.

DE toutes les préparations connues pour ouvrir les affections de poitrine, aucune n'a obtenu un succès aussi brillant que le Sirop Pectoral de mou de veau.

Cette pâte adoucit les irritations de poitrine, facilite l'expectoration, calme instantanément les quintes de toux, arrête et guérit la coqueluche. Les tempéraments les plus délicats peuvent en faire comme par enchantement à son usage ; on en met n'est le rendre le plus efficace contre toutes les affections qui ont pour siège la poitrine et des voies aériennes.

Il ne faut pas confondre le pâte de Degmestain avec celle de riche d'Islande.

On trouvera la pâte et le sirop de mou de veau chez tous les pharmaciens de la Nouvelle Orléans. Dépôt général pour la vente en gros chez J. Turbée, No. 230, rue Royale dont la signature est apposée à chaque boîte. 6 fév—1a

Tuyaux de Plomb patentés de la Manufacture de W. W. Thompson, de St. Louis, Missouri.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public sur l'excellence de ses tuyaux de plomb fabriqués d'après un procé le nouveau et patenté (dont il a le privilège exclusif pour tout le pays) Ouest et Sud Ouest et qui sont d'une qualité bien supérieure à tout ce qu'on a fait jusqu'alors.

Les tuyaux de plomb patentés sont remarquables par l'uniformité de leur épaisseur et leur parfaite rondeur, par la finesse du fini des surfaces intérieures et l'absence totale de toutes, bobèches ou tout autre défaut, leur très longue durée sans aucune réparation et leur extrême solidité. Toutes ces qualités seront évidentes en les examinant.

Le rapidement des dimensions ordinaires de 3/8 jusqu'à 3 pouces, le mettent à la portée de tous les établissements l'usage des habitants et autres, des tuyaux de plomb très légers pour conduire l'eau de source à de distances très éloignées et et pour tout autre usage.

Tout ordre transmis au soussigné, dans la manufacture, sera exécuté à aussi bas prix que l'article le plus commun.

J. ALBERT.
13 juil 28, rue St. Louis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE

Pour étendre les ordonnances existantes concernant les droits de Levée dans et pour le port d'Orléans.

Le Conseil Général ordonne ce qui suit :

Article 1er. Résolu qu'à dater du 31 août prochain les droits de Levée ou de Quayage sur les navires et autres embarcations postées et sur les bateaux à vapeur arrivant de la mer seront fixés comme suit :

Sur chaque navire au-dessous de

75 tonneaux			$ 15
de 75 ton. et au-dessous de 100			20
100	"	125	25
125	"	150	30
150	"	200	40
200	"	250	50
250	"	300	60
300	"	350	70
350	"	400	85
400	"	450	100
450	"	500	115
500	"	550	125
550	"	600	130
600	"	650	135
650	"	700	145
700	"	750	160
750	"	800	175
800	"	900	190
900	"	1000	205
1000	"	1100	220
1100	"	1200	235
1200	et au-dessus,		240

Article 2. Il est de plus résolu, Qu'à dater du 31 août prochain, les droits de levée sur les bateaux à vapeur naviguant sur le Reuve et qui maniferont ou hiverneront dans aucune partie des limites incorporées du port seront fixés ainsi qu'il suit, savoir :

Sur chaque bateau à vapeur au-dessous de

75 tonneaux			$ 10
de 75 ton. et au-dessous de 100			15
100	"	150	20
150	"	200	30
200	"	250	37
250	"	300	45
300	"	350	52
350	"	400	60
400	"	450	67
450	"	500	75
500	"	550	82
550	"	600	90
600	"	650	97
650	"	700	105
700	et au-dessus		120

Article 3. Il est de plus résolu qu'il ne sera pas permis à aucune pirogue, chalan, barge, bateau ou bateau plat de rester dans le port plus de douze jours, comme il est dit par l'article treize de l'ordonnance approuvée le 21 octobre 1828, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres; et il sera du devoir des wharfingers des Municipalités de faire enlever au-delà des limites du port toute pirogue, chalan, barge ou autre embarcation trouvée en contravention de la dite ordonnance, ainsi en conformité à la loi.

Art. 5. Il est de plus Résolu que tout capitaine, propriétaire ou autre, commandant un bateau à vapeur, chalan, barge, bateau plat, ou autre embarcation qui négligera ou refusera d'obéir aux ordres des wharfingers et ne se conformera pas aux ordonnances relatives au port des pascales d'une amende de $25 à $50 par contravention, recouvrable comme il est dit ci-dessus.

Art. 6. Il est de plus résolu qu'à dater du 31 août prochain tout navire, bâtiment avec un tillac ou navire à vapeur, venant de la mer, qui mouillera ou arrivera dans le port limité d'une des municipalités et qui aura payé ou sera taxable des droits de Levée par cette municipalité, et qui ensuite se transportera dans les limites d'une des autres municipalités, payera à cette dernière les droits suivans :

Tout navire au-dessous de 750 tonn. 3 00 pr. jour.
" de 500 à 750 2 50
" de 300 à 500 2 00
" de 100 à 300 1 50
" au-dessous de 100 tonn. 75

Lesquels droits de Levée devront être collectés journellement par le percepteur pour que ledit navire restera dans le port de la municipalité dans les limites de laquelle il se sera transporté, les jours de déplacement et les jours de départ étant seuls exceptés.

Art. 7. Il est de plus Résolu, Que toutes ordonnance ou parties d'ordonnances contraires à la présents sont et demeurent rapportées.

(Signé) C. ROSELIUS, Président
Approuvé, 26 mai 1843.
(Signé) WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 août 1843.

BOUTEILLES françaises en caisses de 100 chaque, dernièrement reçues, à vendre par
28 août J. F. BERCIER & Co.
54, Vieille Levée.

AMANDES—20 balles S. B. Amandes, en magasin et à vendre par
29 août PETERS & MILLARD.

BACON—40 boucauts plats cotés, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

BEURRE—100 barillets supérieure de l'Ouest, dernièrement reçu, à vendre par
29 à PRICE & FROST.

SEL—16 caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

FICELLE—1000 livres, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

TABAC—156 caisses, Missouri et Virginie, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

AVOINE—2000 boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par
29 août ORGE HARRISON. 67, Tchoupitoulas.

SEL—1800 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin à des prix réduits, par
29 août GEORGE HARRISON. 67, Tchoupitoulas.

PORC—75 barils prime, à l'inspection de Bezard, à vendre par
29 août MAUNSEL WHITE. 102, Grevier.

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

SAVOY—2 caisses Winchester No. 1 et 3, en débarquement du navire Colombe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

BLANC de Baleine—100 caisses en débarquement du navire Virginie Colombe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

CIGARES de la Havane—Regalias, Cazadores, Imperiales etc., de la Palma celebrada et d'autres marques favorites, à vendre par
29 août MANUEL BLASCO, 28 Commune

LIQUEURS du pays—50 barils genièvre et eau-de-vie de New-York, de qualité supérieure, en magasin, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

BLANC de baleine—80 caisses première qualité, Nouveau Bedford, à vendre en débarquement de navire Colombe
29 août HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

En débarquement du navire Colombe, 318 caisses blanc de baleine, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

CHAPEAUX DE SOIE—9 caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHEMISES—Chemises en toile à jabot
Chemises de soie française et américaine.
Chemises de coton devants en toile, un grand choix, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHAUSSETTES—300 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PARAPLUIES DE SOIE—100 parapluies de soie français 26 et 28 pouces, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BEURRE, de Goshen—5 fréquins et 1 frd. de moitié reçu à bord et à vendre par
29 août FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

BRIQUES AVAL, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Philadelphie, ciment hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer, sable blanc, constamment en magasin et à vendre ou lots à la convenance des acheteurs par
29 août O. BEDFORD, 47, Commune

MARCHANDISES DIVERSES—600 sacs café de Rio, 50 de Java, 250 caisses thé noir et vert assortis, 30 caisses thé assortis de nids, 10 caisses soutiennes supérieures assortiées, 20 balles de balais d'aloès, 60 caisses macaroni, 10 barriques huile de baleine blanche, à vendre par
J. W. STANTON & co.
Esc. Marseilles et Lafayette

ENCRE d'imprimerie—12 barillets de Isaacs P. Clarke, qualité supérieure, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
28 août B. J. P WHITNEY & Co. 72, Camp

BLANC DE BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
28 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

SACS en pire—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par
28 août B. J. P. WHITNEY, 72, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par
28 août S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

SACS en pire—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par
28 août B. J. P. WHITNEY, 72, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par
28 août S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

BLANC de BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
28 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

SACS en pire—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par
28 août B. J. P. WHITNEY, 72, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par
28 août S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

QUININE—100 onces américaines de Rosengarten et Dosie, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

SULPHATE de quinine—200 onces, garanti français, de Pellotier, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

ESPRIT de Térébenthine—11 barils, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30 Commune

HUILE de graine de lin—18 barils à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

HUILE de baleine rectifiée—45 bbls, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS. 30, Commune.

VIN blanc pâle vin rouge en rafraîchissement du, brick Williams, à vendre par
23 août J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

VIN BLANC—34 barils Haut Sauterne, en débarquement du brick Williams, à vendre par
23 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

FARINE—400 barils fraiche superfine, marque St. Louis à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF.
24 août 60, Camp

BISCUITS de Boston à vendre en magasin par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

CUIVRE en feuilles—20 caisses pour chaudronniers, à vendre par assortis, article supérieur, en magasin et à vendre par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

HUILE D'OLIVE—400 gallons qualité supérieur, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
24 août rue St. Louis Nos. 11 et 13

BLANC de baleine—80 caisses première qualité, Nouveau Bedford, à vendre en débarquement de navire Colombe
29 août HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

En débarquement du navire Colombe, 318 caisses blanc de baleine, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

CHAPEAUX DE SOIE—9 caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHEMISES—Chemises en toile à jabot
Chemises de soie française et américaine.
Chemises de coton devants en toile, un grand choix, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHAUSSETTES—300 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PARAPLUIES DE SOIE—100 parapluies de soie français 26 et 28 pouces, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BEURRE, de Goshen—5 fréquins et 1 frd. de moitié reçu à bord et à vendre par
29 août FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

BRIQUES AVAL, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Philadelphie, ciment hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer, sable blanc, constamment en magasin et à vendre ou lots à la convenance des acheteurs par
29 août O. BEDFORD, 47, Commune

MARCHANDISES DIVERSES—600 sacs café de Rio, 50 de Java, 250 caisses thé noir et vert assortis, 30 caisses thé assortis de nids, 10 caisses soutiennes supérieures assortiées, 20 balles de balais d'aloès, 60 caisses macaroni, 10 barriques huile de baleine blanche, à vendre par
J. W. STANTON & co.
Esc. Marseilles et Lafayette

ENCRE d'imprimerie—12 barillets de Isaacs P. Clarke, qualité supérieure, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
28 août B. J. P WHITNEY & Co. 72, Camp

BLANC DE BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
28 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

SACS en pire—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par
28 août B. J. P. WHITNEY, 72, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par
28 août S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

QUININE—100 onces américaines de Rosengarten et Dosie, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

SULPHATE de quinine—200 onces, garanti français, de Pellotier, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

ESPRIT de Térébenthine—11 barils, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30 Commune

HUILE de graine de lin—18 barils à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

HUILE de baleine rectifiée—45 bbls, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS. 30, Commune.

VIN blanc pâle vin rouge en rafraîchissement du, brick Williams, à vendre par
23 août J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

VIN BLANC—34 barils Haut Sauterne, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
23 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

FARINE—400 barils fraiche superfine, marque St. Louis à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF.
24 août 60, Camp

BISCUITS de Boston à vendre en magasin par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

CUIVRE en feuilles—20 caisses pour chaudronniers, à vendre par assortis, article supérieur, en magasin et à vendre par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

HUILE D'OLIVE—400 gallons qualité supérieur, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
24 août rue St. Louis Nos. 11 et 13

$500 DE RECOMPENSE

SERONT payées aux sous-signés, pour représentation et renseignements qui feront découvrir les personnes inconnues qui ont volé et mutilé trois jeunes bestiaux appartenant aux soussignés, dans la nuit du 15 au 16 courant.

WM. P. CONVERSE,
THOS. M. CONVERSE,
de la maison Converse & Co.
15 août—1a

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL GENERAL.

ORDONNANCE

Pour étendre les ordonnances existantes concernant les droits de Levée dans et pour le port d'Orléans.

Le Conseil Général ordonne ce qui suit :

Article 1er. Résolu qu'à dater du 31 août prochain les droits de Levée ou de Quayage sur les navires et autres embarcations postées et sur les bateaux à vapeur arrivant de la mer seront fixés comme suit :

Sur chaque navire au-dessous de

75 tonneaux			$ 15
de 75 ton. et au-dessous de 100			20
100	"	125	25
125	"	150	30
150	"	200	40
200	"	250	50
250	"	300	60
300	"	350	70
350	"	400	85
400	"	450	100
450	"	500	115
500	"	550	125
550	"	600	130
600	"	650	135
650	"	700	145
700	"	750	160
750	"	800	175
800	"	900	190
900	"	1000	205
1000	"	1100	220
1100	"	1200	235
1200	et au-dessus,		240

Article 2. Il est de plus résolu, Qu'à dater du 31 août prochain, les droits de levée sur les bateaux à vapeur naviguant sur le Reuve et qui maniferont ou hiverneront dans aucune partie des limites incorporées du port seront fixés ainsi qu'il suit, savoir :

Sur chaque bateau à vapeur au-dessous de

75 tonneaux			$ 10
de 75 ton. et au-dessous de 100			15
100	"	150	20
150	"	200	30
200	"	250	37
250	"	300	45
300	"	350	52
350	"	400	60
400	"	450	67
450	"	500	75
500	"	550	82
550	"	600	90
600	"	650	97
650	"	700	105
700	et au-dessus		120

Article 3. Il est de plus résolu qu'il ne sera pas permis à aucune pirogue, chalan, barge, bateau ou bateau plat de rester dans le port plus de douze jours, comme il est dit par l'article treize de l'ordonnance approuvée le 21 octobre 1828, sous peine d'une amende de vingt cinq piastres; et il sera du devoir des wharfingers des Municipalités de faire enlever au-delà des limites du port toute pirogue, chalan, barge ou autre embarcation trouvée en contravention de la dite ordonnance, ainsi en conformité à la loi.

Art. 5. Il est de plus Résolu que tout capitaine, propriétaire ou autre, commandant un bateau à vapeur, chalan, barge, bateau plat, ou autre embarcation qui négligera ou refusera d'obéir aux ordres des wharfingers et ne se conformera pas aux ordonnances relatives au port des pascales d'une amende de $25 à $50 par contravention, recouvrable comme il est dit ci-dessus.

Art. 6. Il est de plus résolu qu'à dater du 31 août prochain tout navire, bâtiment avec un tillac ou navire à vapeur, venant de la mer, qui mouillera ou arrivera dans le port limité d'une des municipalités et qui aura payé ou sera taxable des droits de Levée par cette municipalité, et qui ensuite se transportera dans les limites d'une des autres municipalités, payera à cette dernière les droits suivans :

Tout navire au-dessous de 750 tonn. 3 00 pr. jour.
" de 500 à 750 2 50
" de 300 à 500 2 00
" de 100 à 300 1 50
" au-dessous de 100 tonn. 75

Lesquels droits de Levée devront être collectés journellement par le percepteur pour que ledit navire restera dans le port de la municipalité dans les limites de laquelle il se sera transporté, les jours de déplacement et les jours de départ étant seuls exceptés.

Art. 7. Il est de plus Résolu, Que toutes ordonnance ou parties d'ordonnances contraires à la présents sont et demeurent rapportées.

(Signé) C. ROSELIUS, Président
Approuvé, 26 mai 1843.
(Signé) WM. FRERET, Maire.
Nouvelle-Orléans, le 14 août 1843.

BOUTEILLES françaises en caisses de 100 chaque, dernièrement reçues, à vendre par
28 août J. F. BERCIER & Co.
54, Vieille Levée.

AMANDES—20 balles S. B. Amandes, en magasin et à vendre par
29 août PETERS & MILLARD.

BACON—40 boucauts plats cotés, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

BEURRE—100 barillets supérieure de l'Ouest, dernièrement reçu, à vendre par
29 à PRICE & FROST.

SEL—16 caisses sel de table, d'Angleterre, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

FICELLE—1000 livres, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

TABAC—156 caisses, Missouri et Virginie, à vendre par
29 août PRICE & FROST. 30 Poydras

AVOINE—2000 boisseaux, en magasin et à vendre à bas prix pour du comptant par
29 août ORGE HARRISON. 67, Tchoupitoulas.

SEL—1800 sacs gros et fin de Liverpool, à vendre en magasin à des prix réduits, par
29 août GEORGE HARRISON. 67, Tchoupitoulas.

PORC—75 barils prime, à l'inspection de Bezard, à vendre par
29 août MAUNSEL WHITE. 102, Grevier.

VIN de Sherry—10 pipes très vieux et de première qualité, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

SAVOY—2 caisses Winchester No. 1 et 3, en débarquement du navire Colombe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

BLANC de Baleine—100 caisses en débarquement du navire Virginie Colombe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

CIGARES de la Havane—Regalias, Cazadores, Imperiales etc., de la Palma celebrada et d'autres marques favorites, à vendre par
29 août MANUEL BLASCO, 28 Commune

LIQUEURS du pays—50 barils genièvre et eau-de-vie de New-York, de qualité supérieure, en magasin, et à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
29 août 11 et 13 St. Louis

BLANC de baleine—80 caisses première qualité, Nouveau Bedford, à vendre en débarquement de navire Colombe
29 août HARROD, DARLING & Co. 49, Commune

En débarquement du navire Colombe, 318 caisses blanc de baleine, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

CHAPEAUX DE SOIE—9 caisses chapeaux de soie français, à vendre pour clore une facture, par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHEMISES—Chemises en toile à jabot
Chemises de soie française et américaine.
Chemises de coton devants en toile, un grand choix, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE. 36 Chartres

CHAUSSETTES—300 douzaines chaussettes françaises et allemandes, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

PARAPLUIES DE SOIE—100 parapluies de soie français 26 et 28 pouces, à vendre par
29 août LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres

BEURRE, de Goshen—5 fréquins et 1 frd. de moitié reçu à bord et à vendre par
29 août FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

BRIQUES AVAL, anglaises, écossaises, de Baltimore et de Philadelphie, ciment hydraulique, plâtre de Paris, crins à plâtrer, sable blanc, constamment en magasin et à vendre ou lots à la convenance des acheteurs par
29 août O. BEDFORD, 47, Commune

MARCHANDISES DIVERSES—600 sacs café de Rio, 50 de Java, 250 caisses thé noir et vert assortis, 30 caisses thé assortis de nids, 10 caisses soutiennes supérieures assortiées, 20 balles de balais d'aloès, 60 caisses macaroni, 10 barriques huile de baleine blanche, à vendre par
J. W. STANTON & co.
Esc. Marseilles et Lafayette

ENCRE d'imprimerie—12 barillets de Isaacs P. Clarke, qualité supérieure, actuellement en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par
28 août B. J. P WHITNEY & Co. 72, Camp

BLANC DE BALEINE—Marque Crockner, New Bedford, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
28 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

SACS en pire—20,000 de 2 1/2 et 4 boisseaux, à vendre par
28 août B. J. P. WHITNEY, 72, Camp

FARINE—70 barils superfine en magasin, à vendre par
28 août S. & J. P. WHITNEY & Co. 72, Camp

QUININE—100 onces américaines de Rosengarten et Dosie, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

SULPHATE de quinine—200 onces, garanti français, de Pellotier, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune

ESPRIT de Térébenthine—11 barils, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30 Commune

HUILE de graine de lin—18 barils à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS, 30, Commune.

HUILE de baleine rectifiée—45 bbls, à vendre par
28 août JARVIS & ANDREWS. 30, Commune.

VIN blanc pâle vin rouge en rafraîchissement du, brick Williams, à vendre par
23 août J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

VIN BLANC—34 barils Haut Sauterne, en débarquement du navire Colombe, à vendre par
23 à J. F. BERCIER & co. 54 Vieille Levée

FARINE—400 barils fraiche superfine, marque St. Louis à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF.
24 août 60, Camp

BISCUITS de Boston à vendre en magasin par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

CUIVRE en feuilles—20 caisses pour chaudronniers, à vendre par assortis, article supérieur, en magasin et à vendre par
24 août HULLIN & WOODRUFF. 60, Camp

HUILE D'OLIVE—400 gallons qualité supérieur, en débarquement du brick Williams de Bordeaux, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
24 août rue St. Louis Nos. 11 et 13

AVIS LEGAUX.

COUR DE COMMERCE, LA NOUVELLE-ORLEANS.
Cour du 23 août 1843.

Succession Thérèse Delrosne, f. c. l.
Succession François Kernion et Bonhomme, b. c. l.

LES créanciers de ces deux successions sont invités à faire produire leurs titres de créances au soussigné syndic et curateur nommé de la première et curateur de la seconde.

A. C. Morele, non avocat, dans le plus court délai possible.

CHARLES POREE,
21 août rue Orange entre Perenier et St. Jean Baptiste

SANGSUES MONSTRES.

Reçu par le Kilby, de New-York, des Sangsues hongroises et suisses, garanties, à vendre au nouveau Dépôt, rue Vieille, entre les rues St. Philippe et Toulouse, No. 180.

Transforme les pauvres aux personnes qui le désireront. On trouvera toujours dans le même établissement : de la Farine de riz, Opiats, Medica